



CSA-AP

du 16 octobre 2025

COMPTE RENDU :

Fiche de poste des Brigadiers-Chefs et des Majors Encadrants : FO Justice ENTENDU !

Au CSA AP d'aujourd'hui, la DAP a souhaité présenter (seulement pour information), la fiche de poste des brigadiers-chefs et des Majors encadrants dans les SPIP, revendiqué et obtenu par **FO Justice**.

Alors que cette fiche de poste était à l'ordre du jour mardi dernier lors du CSA SPIP, les services de la Sous-Direction de l'insertion et probation ne souhaitait pas bouger d'un iota, quand bien même le nouveau porte-parole de l'Ufap-UNSa Justice, fraîchement élu, s'est invité en qualité d'expert. Ce fut en vain puisqu'à part perdre du temps et de l'énergie, il n'y a eu aucun changement sur la forme et le fond.

Alors, pour **FO Justice**, comme à chaque fois, ce n'est pas parce qu'on ne nous demande pas notre avis qu'on ne le donne pas. Nous avons donc demandé à nouveau de changer le titre de la fiche de poste afin d'insister sur la notion d'encadrement.

Ainsi, le poste a désormais pour intitulé : "Brigadier-Chef / Major en charge de l'encadrement de la surveillance électronique en SPIP".

Aussi, et surtout, nous avons de nouveau dénoncé l'obligation qui était faite aux Brigadiers-Chefs / Major encadrement d'effectuer des astreintes avec les Surveillants / Brigadiers.

Pour FO Justice, cela ne doit pas être une obligation !

Ainsi, devant la détermination de **FO Justice**, le DAP a accepté de changer l'intitulé du poste par cohérence, mais surtout de supprimer l'obligation d'astreinte des encadrants.

FO Justice entendu en CSA AP, prouve encore l'absence de sens et d'intérêt du CSA SPIP qui depuis sa création n'est factuellement pas une instance décisionnaire, les points soumis à l'ordre du jour étant systématiquement les mêmes lors des CSA AP in fine.

FO JUSTICE reste et restera le seul syndicat à défendre concrètement les personnels et leurs missions, sans compromission ni récupération !

FO Justice – le 16 Octobre 2025

